
Biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale : recherche de provenance et valorisation

Formation en présentiel

Dates : du 14/03/2022 au 16/03/2022

Durée : 3 jours

Publics visés : Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, administrateurs territoriaux ou civils, responsables administratifs d'établissements patrimoniaux, documentalistes, chargés d'études documentaires, bibliothécaires, régisseurs des collections, attachés de conservation, assistants de conservation, adjoints du patrimoine, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, responsables de fonds patrimoniaux, personnels de l'État, des collectivités territoriales et du secteur privé.

Lieu de la formation : Enssib, 17/21 boulevard du 11 novembre 1918 , 69100 Villeurbanne

Responsable scientifique : David ZIVIE Chef de la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 Ministère de la Culture

Compétences visées

Présenter les grands enjeux politiques de la recherche et de la restitution, les méthodes de la recherche de provenance, les obligations de mise en valeur et de présentation de ces œuvres au public.

Aider les professionnels à gérer au mieux ces œuvres et à traiter cette question qui fédère de nombreux interlocuteurs (ministère de la Culture et autres institutions, familles et ayants droit, chercheurs, avocats, presse etc.).

Méthodes pédagogiques

Exposés, échanges d'expériences, apports théoriques

Contenu de la formation

Depuis vingt ans, la présence dans les musées et les bibliothèques de biens culturels spoliés à des familles juives pendant la Seconde Guerre mondiale demeure un sujet sensible. 80 ans après les spoliations, la recherche de provenance progresse et il est possible de retrouver les propriétaires de ces œuvres et de les restituer à leurs ayants droit. L'État poursuit cette politique de réparation et de justice ; le ministère de la Culture et la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) facilitent ces recherches pour faire davantage encore la lumière sur le parcours des œuvres..

Toutes les institutions patrimoniales peuvent être confrontées à cette question : les musées dépositaires d'œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), mais plus largement l'ensemble des musées, de tous statuts, qui peuvent détenir dans leurs collections des œuvres qui se révèlent avoir un parcours douteux, ou encore les bibliothèques publiques qui ont, elles aussi, reçu, ou acheté, des livres spoliés. Il appartient à ces institutions de préserver ces œuvres, de faire, dans la mesure du possible, la lumière sur leur provenance et de répondre à toute sollicitation extérieure, notamment de la part des familles spoliées.

Cette formation a pour but de présenter, aux professionnels des musées et des bibliothèques, comme aux responsables administratifs et culturels de l'État, des collectivités territoriales ou du secteur privé, les grands enjeux politiques de la recherche et de la restitution, les méthodes de la recherche de provenance, les obligations de mise en valeur et de présentation de ces œuvres au public. Elle vise à aider les professionnels à gérer au mieux ces œuvres et à traiter cette question qui fédère de nombreux interlocuteurs (ministère de la Culture et autres institutions, familles et ayants droit, chercheurs, avocats, presse etc.).

Tarifs 870€

Formation organisée en partenariat avec l'Institut National du Patrimoine

Les inscriptions à cette formation sont ouvertes **jusqu'au 4 mars** et se font **IMPERATIVEMENT** sur le site de l'INP à l'adresse suivante :

<https://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Biens-culturels-spolies-pendant-la-Seconde-Guerre-mondiale-recherche-de-provenance-et-valorisation>

Vos contacts

Hélène VASSAL, chargée de la formation continue, Christelle PIETROGIOVANNA, chargée d'organisation

Département des conservateurs / INP

Tél : 01 44 41 16 54

Email : formation.permanente.conservateurs@inp.fr

Candidater à la formation

Dates de candidature : du 11/01/2022 au 11/01/2022.

Une sélection des participants sera effectuée 2 jours après la clôture des candidatures.